



Communiqué de presse :

Salaire minimum légal : une année après la votation, un bilan réjouissant et des attentes légitimes des travailleuses et travailleurs quant à des augmentations généralisées de salaire !

Le 27 septembre 2020, alors que la deuxième vague épidémique se profilait, les Genevoises et Genevois plébiscitaient, outre le congé paternité et l'initiative Zéro pertes, l'initiative des syndicats visant à introduire un salaire minimum légal.

Les arguments patronaux présentant le salaire minimum comme un « poison » qui allait bloquer les salaires et causer de nombreux licenciements n'ont pas réussi à convaincre la population qui exprimait une soif de justice sociale après avoir été à la fois au front et victime de la première vague épidémiologique. Comme le rappelle Davide De Filippo, président de la CGAS : « *Après le temps des applaudissements, et malgré les scénarii apocalyptiques prédits par les patrons, la population a estimé qu'il était temps de revaloriser les salaires !* »

« *Une année après le vote, on cherche encore dans les statistiques des effets négatifs sur l'emploi comme sur les salaires qui seraient dus au salaire minimum* » renchérit Joël Varone, secrétaire de la CGAS. L'évolution du chômage à Genève est similaire à l'évolution du chômage en Suisse, y compris dans les secteurs à bas salaire touchés par l'introduction du salaire minimum. La progression, liée à la crise sanitaire, est même sensiblement plus forte dans d'autres cantons urbains comme Zürich ou Bâle-Ville. Par ailleurs, la masse salariale n'a cessé de progresser et les emplois sont à nouveau à la hausse. Tout semble donc indiquer qu'il était possible d'obtenir des revalorisations jusqu'à 12% des salaires sans avoir d'effets ni sur les emplois, ni sur les salaires ! Cela alors que nous traversons une des pires crises jamais vécue...

Une année après la votation, les syndicats constatent que les entreprises ont rapidement mis en œuvre le salaire minimum et que celui-ci semble globalement bien respecté. Les syndicats regrettent toutefois l'attitude des organisations patronales qui refusent toujours d'admettre le verdict des urnes. « *Suite aux différents recours patronaux, dont aucun n'a abouti à ce jour, les entreprises ont eu du mal à suivre. Certains employeurs ont carrément refusé d'appliquer le salaire minimum en prétextant ces recours* » témoigne Camila Aros, secrétaire syndicale chez Unia. « *Pire, les patrons bloquent les négociations salariales dans les conventions collectives de travail par pure obstination idéologique, comme c'est le cas dans l'hôtellerie-restauration ou la vente. Même l'introduction du salaire minimum légal dans les CCT ayant des revenus inférieurs est refusée. Conséquence : jusqu'à ce jour, il n'y a pas de contrôle du salaire minimum par les inspections paritaires !* » ajoute Camila Aros.

Il est temps que la nouvelle majorité au Conseil d'Etat prennent ses distances avec cette attitude de déni des organisations patronales. Selon Davide De Filippo : « *En octobre, le Conseil de surveillance du marché de l'emploi (CSME) se penchera sur les salaires 2022 des différents Contrat types de travail (CTT). Les syndicats attendent du CSME qu'il revalorise les salaires de l'agriculture et qu'il ne réserve le salaire minimum qu'au personnel sans formation ni expérience en augmentant les salaires des autres catégories.* »

« *L'introduction du salaire minimum légal a montré que le patronat a les moyens d'augmenter les salaires* » plaide Komla Kpogli, secrétaire syndical chez Syna. Il conclut : « *Alors que les salarié-e-s ont*



Communauté genevoise d'action syndicale

Organisation faîtière regroupant l'ensemble des syndicats de la République et canton de Genève
info@cgas.ch // Rue des Terreaux-du-Temple 6, 1201 Genève // CH69 0900 0000 8541 2318 9

été au front durant cette crise, que des employeurs ont fait d'excellentes affaires et que certains patrons ne se sont pas gênés pour s'octroyer de grosses augmentations de salaire, nous réclamons aujourd'hui des augmentations de salaires pour l'ensemble des travailleuses et travailleurs ! » Afin de revendiquer ces hausses salariales, les syndicats invitent tous les travailleuses et travailleurs du canton à la manifestation qui aura lieu le 30 octobre prochain à Genève.

Pour tout renseignement :

Davide De Filippo, président CGAS : +41 79 707 14 67

Joël Varone, secrétaire CGAS : +41 79 398 49 95

Camila Aros, secrétaire syndicale Unia : +41 79 649 64 18

Komla Kpogli, secrétaire syndical Syna : +41 76 542 79 18